

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA TOULNUSTOUC PAR HYDRO-QUÉBEC

Mémoire

Présenté au

**BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

PAR

**La Corporation de promotion industrielle et
commerciale de Sept-Îles**

La Ville de Sept-Îles

La Chambre de commerce de Sept-Îles

Mars 2001

TABLE DES MATIÈRES

<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>JUSTIFICATION ÉNERGÉTIQUE</u>	2
<u>DES OCCASIONS RATÉES</u>	3
<u>JUSTIFICATION ÉCONOMIQUE</u>	4
<u>LES TRAVAILLEURS</u>	4
<u>LES ENTREPRENEURS</u>	4
<u>FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS</u>	5
<u>LES AUTOCHTONES</u>	5
<u>LES IMPACTS SUR LE TERRITOIRE</u>	5
<u>LA MISE EN VALEUR DES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES APRÈS LEUR</u> <u>CONSTRUCTION</u>	7
<u>LES PROGRAMMES DE MISE EN VALEUR</u>	7
<u>LE SOUCI DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX</u>	8
<u>LA VOLONTÉ DU MILIEU</u>	8
<u>CONCLUSION</u>	9

INTRODUCTION

La Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles est un organisme à but non lucratif, incorporé il y a plus de 26 ans afin de voir au développement économique de Sept-Îles et plus particulièrement son développement industriel et commercial.

La Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles regroupe des intervenants de la Chambre de commerce de Sept-Îles, des élus municipaux, des représentants des grandes entreprises telles : la Compagnie minière IOC, Mines Wabush, Aluminerie Alouette, le CÉGEP de Sept-Îles, le Port de Sept-Îles, la F.T.Q. Construction de même qu'un représentant des industriels de la région.

La Corporation compte huit employés permanents dont un commissaire industriel, Monsieur Gilles Dechamplain, qui y œuvre depuis plus de 16 ans.

Au début des années 1990, en collaboration avec la Chambre de commerce de Sept-Îles, la Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles avait joint ses efforts aux intervenants économiques, politiques et sociaux de la région de la MRC de Sept-Rivières et de la Côte-Nord, afin de soutenir un projet de barrage sur la rivière Sainte-Marguerite. La Corporation, les élus municipaux et la Chambre de commerce ont donc eu l'opportunité, au cours des sept dernières années, de voir évoluer Hydro-Québec dans ce projet de barrage et ainsi être en mesure d'évaluer concrètement le sérieux de la présentation du projet SM-3, ses retombées réelles et de façon générale, son impact dans le milieu.

Forts de cette expérience, c'est sans hésitation aucune que les membres de la Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles, le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles et la Chambre de commerce de Sept-Îles appuient Hydro-Québec dans ses démarches afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet sur la rivière Toulnostouc.

Une toile de fond est cependant nécessaire et les organismes signataires de la présente souscrivent entièrement à l'énoncé du président d'Hydro-Québec, Monsieur André Caillé, à savoir que tout projet hydroélectrique doit être réalisé de façon économique, en harmonie avec l'environnement et en accord avec le milieu.

JUSTIFICATION ÉNERGÉTIQUE

La Côte-Nord jouit d'un fort potentiel forestier et minier. Bon nombre de ressources minérales ne sont pas encore exploitées, ni même découvertes. Lorsque l'on parle d'industries forestières, d'industries minières et de transformation, l'on parle nécessairement d'énergie. Il est bon de rappeler que l'hydroélectricité est à l'origine du développement économique de la Côte-Nord (Baie-Comeau, Clarke City, Sept-Îles, etc.).

Depuis bientôt cinq ans, les signataires du présent document, dans leur démarche afin d'attirer de nouvelles entreprises dans la région, constatent la fausse perception des investisseurs étrangers face à la quantité d'énergie hydroélectrique québécoise. Ayant eu l'opportunité de confronter régulièrement les officiers d'Hydro-Québec sur des besoins importants en énergie et le coût de telle énergie, nous avons été à même de constater le manque évident de la disponibilité énergétique au Québec et cela, depuis déjà quelques années.

Au cours des derniers mois, le gouvernement du Québec de même qu'Hydro-Québec ont avoué franchement que nous nous dirigeons, d'ici deux ans, vers une rupture de la disponibilité en énergie hydroélectrique. La croissance de la demande domiciliaire, la croissance de la petite industrie et, bien entendu, les besoins de la grande industrie font en sorte que l'absence significative de mises en chantier de nouveaux projets hydroélectriques au cours des dix dernières années a conduit le Québec dans le cul-de-sac énergétique où il se retrouve présentement.

Les citoyens de la Côte-Nord comme ceux du reste du Québec se refusent à l'énergie nucléaire. La filière hydroélectrique est donc celle qu'il faut privilégier, une énergie renouvelable, propre, qui se développe en harmonie avec le milieu, la Côte-Nord pouvant parler avec expérience et conviction du développement hydroélectrique québécois.

DES OCCASIONS RATÉES

Lors d'une récente mission économique en Europe, les intervenants économiques de la région de Sept-Îles ont été à même de constater bon nombre d'opportunités d'affaires pour le Québec. La qualité de notre système de distribution, la quantité de l'énergie potentiellement disponible, la propreté de sa production, sont des critères franchement considérés par des investisseurs. Malheureusement, nous ne pourrions les bluffer indéfiniment en prétendant avoir cette énergie disponible et à bon prix.

À titre d'illustration, une expansion d'Aluminerie Alouette à Sept-Îles nécessiterait une disponibilité d'environ 500 mégawatts, envisager transformer le fer sur la Côte-Nord -un minimum de 200 mégawatts, la mise en exploitation d'un gisement d'apatite et d'ilménite par Soquem dans la baie de Sept-Îles - environ 50 mégawatts, une aciérie environ 200 mégawatts.

Il apparaît donc évident, et c'est ce qui est ressorti de la première partie des audiences publiques sur le projet Toulnostouc tenues par le BAPE, que le Québec ne sera pas en mesure de fournir à ses citoyens ni à ses industriels l'énergie dont ils auront besoin au cours des prochaines années, si la mise en chantier de nouveaux projets hydroélectriques n'est pas autorisée dans les prochaines années.

Certes, on pourra prétendre que l'on pourrait acquérir de l'énergie sur le «marché spot» mais cela rendrait, encore une fois, le Québec plus dépendant du marché externe.

JUSTIFICATION ÉCONOMIQUE

Lors des audiences publiques sur le projet Ste-Marguerite-3, les intervenants économiques, syndicaux et politiques de la région de la Côte-Nord faisaient valoir l'intérêt pour une région de développer son potentiel hydroélectrique, intérêt à plusieurs niveaux. Il en sera ainsi pour le projet de la Toulnostouc.

LES TRAVAILLEURS

Les méga chantiers d'Hydro-Québec auront permis au cours des 40 dernières années, de contribuer à former la main-d'œuvre qualifiée du Québec, reconnue à l'échelle internationale. Notre population de main-d'œuvre dans le domaine de la construction est vieillissante. Si l'on désire former une nouvelle génération, il faut donc des bancs d'essai de longue durée et comprenant certains défis. Les ouvrages d'Hydro-Québec en sont de beaux exemples. À SM-3 seulement, plus de 800 travailleurs annuellement sur sept ans auront œuvré sur ce chantier et plus de 60% d'entre eux auront eu, comme lieu d'origine, la Côte-Nord. L'impact de cette création d'emplois se fait plutôt discret puisque les employés travaillent en territoire éloigné. Cependant, pour leur famille et pour eux-mêmes, ces 7 années de construction de SM-3, tout comme les 5 années de construction prévues pour la Toulnostouc sont importantes.

LES ENTREPRENEURS

Au niveau de l'entreprenariat, la construction de barrages en région est une source importante de développement des entreprises régionales. Avec certaines mesures de protection, tels contrats désignés ou encore protection en sous-traitance, Hydro-Québec permet aux entreprises de la région d'œuvrer directement à la construction de ces ouvrages. La possibilité pour les petits entrepreneurs régionaux d'être maître d'œuvres pour certains segments dans la construction d'un barrage hydroélectrique s'avère importante à plusieurs niveaux.

1. Premièrement, cela permet un contact direct avec les intervenants d'Hydro-Québec et ainsi apprendre la façon de faire et de gérer des contrats avec l'un des plus important employeur du Québec.
2. Cela permet à l'entreprise régionale d'agir à titre d'entrepreneur général et ainsi se familiariser et améliorer ses relations avec les sous-traitants et la gestion de gros contrats.
3. Cela permet de donner à l'entrepreneur général une crédibilité pour l'exécution de travaux et ainsi confirmer sa crédibilité auprès des émetteurs de garanties.

FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Par les salons de la sous-traitance, par les missions économiques sur SM-3 et par l'ouverture démontrée par Hydro-Québec, nous sommes en mesure d'affirmer que dans l'entreprise de services, à tous niveaux tels papeterie, quincaillerie, entreprises de sécurité, de produits sanitaires, réparation de véhicules, les retombées économiques de SM-3 ont été très importantes pour ces petites entreprises.

LES AUTOCHTONES

Pour les autochtones, l'exemple de SM-3 peut être considéré comme un point de départ intéressant puisqu'une entente fut conclue entre la Bande des Montagnais de Uashat mak Mani-Utenam et Hydro-Québec afin de favoriser la présence autochtone sur ce projet.

Les autochtones sont demeurés présents du début à la fin de ce méga chantier de construction, que plusieurs d'entre eux ont appris, que des entreprises autochtones ont utilisé ce projet comme banc d'essai, la réussite ne venant pas en une seule journée.

Un partenariat a été établi entre les entrepreneurs autochtones et non autochtones afin de permettre la formation des travailleurs autochtones à ce chantier. La formation dès le départ de consortiums qui comptaient parmi ses sociétaires des entreprises ou représentants autochtones, le chantier-école du PK-20/PK-30 où des autochtones ont pu apprendre le maniement de pelles-grues et autres appareils en regard de la construction de dix kilomètres de route, l'entretien de plus de 100 kilomètres de route par Uisht Construction, une compagnie totalement autochtone dirigée par des autochtones et comptant une bonne partie de sa main-d'œuvre d'autochtones, contrat lui étant confié pour une période d'environ 5 ans, Pétro-Innu qui distribuait les produits pétroliers sur le chantier, les travaux de déboisement avec Déboisement Montagnais.

LES IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

À première vue, on pourrait craindre pour le territoire en regard de la construction de projets hydroélectriques. Comme les membres de la commission ont pu le constater lors des audiences publiques, en général, la construction d'un barrage hydroélectrique occupera physiquement sur le terrain plus d'espace qu'une centrale au gaz, au mazout ou nucléaire. Cependant, en terme de risques et d'occupation d'espaces aériens, les barrages hydroélectriques, occupent moins de «territoire spatial» que toute autre forme de centrale énergétique. Les citoyens pourraient à première vue craindre de perdre un territoire par la construction d'un barrage. Or, il n'en est rien. Certains vivront des inconvénients par l'installation du projet hydroélectrique, cependant, pour les générations à venir, il n'en sera rien.

Les ouvrages hydroélectriques donnent l'accès au territoire. À titre d'exemple, le projet SM-3 aura permis à la région d'avoir une route répondant aux standards du ministère des Transports, pavée sur plus de 80 kilomètres et conduisant directement au cœur du territoire. Les autochtones tout comme les non autochtones peuvent ainsi profiter de ce vaste territoire ouvert afin de s'adonner à leurs loisirs ou activités traditionnelles. On pense ici à la prospection minière, à la trappe, à la chasse, à la pêche où les autochtones ont la possibilité d'aller plus rapidement dans leur territoire. On parle concrètement de «Développement durable» pour les communautés touchées par ce projet.

Non seulement le réseau routier d'Hydro-Québec lui permet-il de construire des ouvrages, mais il permet aussi d'envisager l'exploitation d'un territoire jusqu'alors beaucoup trop coûteux pour la région. Un bel exemple à présenter est celui de l'usine Uniforêt à Port-Cartier.

Lors des audiences publiques du BAPE en 1991, l'usine de Port-Cartier était fermée. Les intervenants économiques faisaient valoir qu'il était prioritaire d'aller de l'avant avec ce projet hydroélectrique puisque son réseau routier permettrait la relance de l'usine de Port-Cartier. C'est un exemple éloquent. Effectivement, des investisseurs se sont montrés intéressés et ont pu relancer l'usine, en pouvant bénéficier, dans un premier temps, de la récupération des bois marchands du bassin et, par la suite, profiter du réseau routier construit par Hydro-Québec pour accéder au CAAF gouvernemental. Aujourd'hui, Uniforêt a localisé ses opérations forestières au kilomètre 107 sur le chemin de fer de la compagnie minière Québec Cartier, y a construit un camp pour ses travailleurs : le Camp Caribou, et la route construite par Hydro-Québec permet le transport de la main-d'œuvre et a permis pendant plusieurs années le transport du bois qui aujourd'hui est transporté par chemin de fer.

Un autre impact de la construction du barrage Sainte-Marguerite, non négligeable, est la possibilité pour les intervenants économiques de la MRC de Sept-Rivières de voir leur secteur relié à celui de Fermont par la route 389. Combinaison des routes construites par Hydro-Québec de même que celles construites par Uniforêt, qui permet aux intervenants économiques d'envisager dans une fenêtre d'environ 3 ans, de voir un chemin forestier accéder à la route 389 et ainsi relier Sept-Îles et Port-Cartier à la région de Caniapiscou et le Labrador. Ce lien routier permettra de développer la route des barrages, de développer une industrie touristique beaucoup plus forte, d'envisager la mise en valeur des Monts Groulx qui chevauche trois MRC (Caniapiscou, Manicouagan et Sept-Rivières) et de consolider les liens économiques déjà fort importants entre Fermont et Port-Cartier, Labrador City, Wabush, au Labrador et Sept-Îles.

LA MISE EN VALEUR DES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES APRÈS LEUR CONSTRUCTION

Une centrale hydroélectrique est rentable pour les Québécois non seulement par l'énergie qu'elle produira mais elle aussi rentable pour la région qui occupe le territoire où elle est installée. La mise en valeur touristique d'un projet hydroélectrique n'est pas à négliger. L'an dernier, tout près de 12 000 personnes ont visité la centrale SM-3, activité touristique inexistante 5 ans plus tôt. Le pourcentage de touristes et non de visiteurs hors région était d'environ 60 %. C'est donc dire que cette visite d'une centrale en construction aura permis une rétention touristique importante. La possibilité de visiter le barrage et la centrale SM-3 après sa construction n'est donc pas à négliger ni à sous-estimer au niveau du développement du potentiel touristique, et il y a davantage. L'accès aux lacs, aux rivières, aux montagnes est dorénavant possible.

L'industrie touristique peut envisager sérieusement des promotions avec ses partenaires opérateurs, en vue de garder les touristes quelques jours de plus dans la région. Les bassins laissés par ces ouvrages hydroélectriques peuvent servir quelques années plus tard aux excursions, source importante de revenus dans l'industrie touristique.

LES PROGRAMMES DE MISE EN VALEUR

Afin de compenser les pertes d'habitat et les inconvénients provoqués par ses ouvrages sur un territoire donné, Hydro-Québec a mis en place, au fil des ans, différents programmes afin de compenser les habitants des régions. Dans le cadre du projet Ste-Marguerite-3, il s'agissait du programme de mise en valeur intégrée, programme permettant d'investir dans différentes infrastructures comme compensation des travaux réalisés. Encore une fois, la relance de l'usine Uniforêt aura été permise grâce à un octroi de 5 000 000 \$ à la MRC de Sept-Rivières, somme qui devra être remboursée au cours des prochaines années. L'amélioration de la qualité de l'eau potable de la Ville de Sept-Îles, Moisie et Port-Cartier, des investissements de 16 millions de dollars. De plus, ce programme a permis la mise en valeur du patrimoine des municipalités de notre MRC en plus de permettre la relance du Centre de ski Gallix.

Depuis, la forme des participations d'Hydro-Québec dans le milieu a évolué. Dans le projet Toulnostouc, il s'agit d'un partenariat plus musclé avec les autochtones, ce à quoi nous souscrivons.

LE SOUCI DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Chaque ouvrage d'Hydro-Québec est précédé d'une série de recherches scientifiques sur le terrain, en laboratoire ou autrement, afin de mesurer le plus justement possible et de réduire les impacts environnementaux de ces ouvrages. Plus souvent qu'autrement, les secteurs visés pour la construction de barrages hydroélectriques auront été visités 10 ans auparavant par des scientifiques afin de prélever des échantillons et procéder au suivi du secteur visé.

Encore une fois, le projet SM-3 a eu cette particularité qu'une seule de ses deux composantes fut mise en chantier, à savoir le harnachement de la rivière Ste-Marguerite, la déviation partielle des rivières Carheil et aux Pékans étant toujours à l'étape de projet pour le moment. Hydro-Québec avait cependant investi énormément dans la recherche et le suivi des rivières Carheil et aux Pékans et, bien entendu, de la rivière Moisie. Nous avons pu expérimenter avec Hydro-Québec un dialogue franc et repousser les limites de ce qu'entendait faire Hydro-Québec pour la protection des tributaires de la Moisie.

Hydro-Québec était disposée à aller jusqu'à envisager une gestion conjointe de ses ouvrages, à s'engager par décret à respecter des normes strictes, donc, ne pas agir comme un prédateur mais plutôt comme un partenaire. Sans doute nourrie par la crainte et un désir absolu de voir intacte la rivière Moisie, Hydro-Québec a suspendu, en regard des pressions exercées par la communauté autochtone et groupes de pêcheurs, ses démarches concernant Carheil et Pékans. Nous pouvons cependant affirmer, étant nous-mêmes résidents de la région de Sept-Îles, que les assurances qui nous avaient été données de même que les compromis qu'envisageait Hydro-Québec, nous permettaient de nous engager avec confiance dans le projet de détournement partiel des rivières Carheil et aux Pékans.

Cette expérience nous permet d'affirmer que l'engagement que prend Hydro-Québec de construire des barrages en harmonie avec l'environnement, sans destruction de celui-ci, est crédible et sérieux. Les scientifiques qui s'associent à cette démarche engagent leur crédibilité et celle de toute une population.

LA VOLONTÉ DU MILIEU

La volonté d'un milieu ne s'exprime pas nécessairement en nombre mais doit être considérée dans son ensemble. Il va de soi que ceux qui ont des intérêts plus pointus sur un territoire où Hydro-Québec envisage construire une centrale hydroélectrique, pourront être de ceux qui exprimeront le plus de réticences face à une telle construction. Cependant, le syndrome de "pas dans ma cour" doit avoir ses limites. Pour l'ensemble d'une collectivité, des individus pourront peut-être être amenés à des sacrifices qui seront justement compensés.

CONCLUSION

Le Ville de Sept-Îles, la Chambre de commerce de Sept-Îles ainsi que la Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles souhaite la réalisation du projet de la rivière Toulnostouc dans les plus brefs délais. L'économie nord-côtière en a besoin ainsi que celle du Québec.

Les membres de la Commission pourront donc convenir, après avoir lu la présente, qu'il ne fait aucun doute dans l'esprit des intervenants économiques et politiques de la région de la MRC de Sept-Rivières, que le développement du potentiel hydroélectrique québécois et nord-côtière est essentiel pour plusieurs raisons, quelques-unes ayant été développé et mises en évidence dans les pages précédentes. Certes, ce développement hydroélectrique ne peut se faire à n'importe quel prix.

Ainsi, avec l'expérience du projet SM-3, nous aurions quelques recommandations à faire à la Commission quant à la maximisation des retombées économiques de Toulnostouc pour la Côte-Nord :

- 1) Faire un découpage des lots de construction afin de favoriser l'octroi de contrats aux entreprises de la région;
- 2) Limiter les appels d'offres au territoire de la Côte-Nord pour les lots où l'on retrouve aux moins quatre (4) entreprises dont l'expertise et la capacité financière sont reconnues;
- 3) Inclure une clause favorisant l'embauche de la main-d'œuvre de la région, autochtone et non-autochtone, afin d'éviter que les grands entrepreneurs arrivent avec leur personnel;
- 4) Inclure les entreprises de la Côte-Nord lors de l'octroi de contrats de services professionnels;
- 5) Inclure une clause favorisant l'utilisation de sous-traitants de la Côte-Nord lorsqu'un contrat n'est pas octroyé à une entreprise de la région.
- 6) La continuité du Comité de retombées économiques pour la durée du projet.

Comme Hydro-Québec le fait savoir, les intervenants socio-économique de Sept-Îles veulent travailler en partenariat avec la société d'état. Nous espérons qu'Hydro-Québec va prendre en compte nos suggestions afin de maximiser les retombées économiques du projet pour toute la Côte-Nord et ainsi démontrer que l'expérience du projet SM-3 servira d'exemple pour les projets futurs d'Hydro-Québec.